



CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
SAMEDI 28 JUIN 2025

Par décision du Comité Directeur et en application de l'Article 12.5.1 des Statuts du District d'Alsace :

- une Assemblée Générale Ordinaire

se tiendra

Le samedi 28 juin 2025 à 09H00
A la Salle des Fêtes – 1, Rue de l'Eglise – 67560 ROSHEIM

ORDRE DU JOUR

Inscription des délégués et vérification des pouvoirs (08h00 à 09h00)

1. Ouverture de l'AG par M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace
2. Intervention de M. Michel HERR, Maire de Rosheim ou de son représentant
3. Intervention de M. Michel AUCOURT
4. Rapport Moral du Secrétaire Général et évolutions disciplinaires
5. Évolution des finances du District
6. Approbation du Budget Prévisionnel 2025-2026
7. Présentation de la formation des bénévoles en Alsace
8. Modifications réglementaires
9. Organisation des Territoires
10. Point Compétitions



La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté ou par le délégué d'un autre club muni d'un pouvoir, revêtu de la signature du Président et du cachet du club.

Le délégué d'un club peut représenter au maximum 3 clubs y compris le sien.

Les clubs non présents ou non représentés aux AG se verront infliger les sanctions prévues par l'Art. 95 des R.D.

Michel AUCOURT,
Président du District d'Alsace de Football